



Distr.
GENERALE
S/5501
2 Janvier 1964
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU CONSEIL DE SECURITE SUR LE DEROULEMENT
DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU YEMEN ET SUR LA MISE EN
OEUVRE DES CONDITIONS DU DESENGAGEMENT PENDANT LA PERIODE DU 29 OCTOBRE 1963
AU 2 JANVIER 1964**

Introduction

1. Mon dernier rapport sur le déroulement de la Mission d'observation des Nations Unies au Yémen a été soumis au Conseil de sécurité le 28 octobre 1963 (S/5447, Add.1 et Add.2), peu avant l'expiration de la deuxième période de deux mois pendant laquelle la Mission avait fonctionné. A cette époque, j'ai signalé que si l'on appréciait généralement l'aide utile apportée par l'UNYOM, le Gouvernement de l'Arabie Saoudite n'était pas disposé à s'engager à continuer au-delà du 4 novembre 1963 à supporter sa part des frais de l'UNYOM. J'ai déclaré que le mandat conféré à l'UNYOM dans l'accord de désengagement était limitatif et restrictif, ce qui rendait difficile pour la Mission de jouer un rôle constructif dans l'opération de désengagement. Cela étant, j'ai annoncé mon intention de maintenir au Yémen, après le 4 novembre, une présence civile des Nations Unies, sous réserve, bien entendu, de l'accord des parties directement intéressées.

2. Cependant, le 31 octobre, j'ai reçu du Gouvernement de l'Arabie Saoudite un message me faisant savoir qu'en dépit du manque de progrès dans l'opération de désengagement, il avait décidé de participer au financement de la Mission des Nations Unies au Yémen pour une période supplémentaire de deux mois à compter du 5 novembre. Etant donné que les autres parties intéressées étaient d'accord pour maintenir la Mission, j'ai ordonné l'arrêt des préparatifs entrepris en vue de son retrait. Après avoir consulté officieusement les membres du Conseil de sécurité, je me suis assuré que le maintien de la Mission ne soulevait pas d'objection.

3. Il m'a paru toutefois souhaitable que la mission d'observation militaire dotée d'un mandat limité soit complétée par une présence politique des Nations Unies qui, grâce à des entretiens d'information avec les parties intéressées, pourrait jouer un rôle plus positif en encourageant à appliquer l'accord de désengagement et à maintenir la paix et la sécurité dans la région.

4. Par conséquent, le 4 novembre, j'ai désigné M. Pier P. Spinelli, sous-secrétaire et directeur de l'Office européen des Nations Unies, comme représentant spécial du Secrétaire général au Yémen et chef de la Mission d'observation au Yémen, à partir du moment où, comme il avait été convenu antérieurement, le général de corps d'armée Gyani reprendrait son poste de Commandant de la Force d'urgence des Nations Unies à Gaza et au Sinai. M. Spinelli est arrivé au Yémen le 9 novembre. Le colonel Branko Pavlovic, qui avait auparavant occupé les fonctions de commandant adjoint et à deux reprises celles de commandant par intérim, est devenu chef d'état-major.

Les opérations de la Mission d'observation

5. Le 4 novembre, les préparatifs de retrait des éléments militaires de la Mission étaient déjà très avancés. Les détachements de la compagnie de reconnaissance yougoslave à Sada et à Harad, dans le nord du Yémen, avaient été retirés, tandis que le détachement plus important cantonné à Najran, dans la partie de la zone démilitarisée relevant de l'Arabie Saoudite, se préparait au départ. Tous les observateurs militaires affectés à l'UNYOM, à l'exception de quatre, avaient rejoint leurs missions normales.

6. Quand il a été décidé de maintenir la Mission militaire, le général Gyani et son état-major procédèrent à une nouvelle estimation des besoins en personnel et en matériel. Grâce à la coopération des autorités des deux côtés de la frontière entre l'Arabie Saoudite et le Yémen et à l'attitude pacifique et amicale de la population dans la zone occupée par la Mission, quelles que fussent les attitudes politiques, à l'égard du personnel des Nations Unies, on a estimé qu'il n'était plus nécessaire de maintenir une unité militaire dans la zone démilitarisée. Cependant, le détachement yougoslave cantonné à Najran a continué à effectuer des patrouilles dans cette zone jusqu'au 25 novembre, pendant que le personnel relevant de l'observateur était porté à son effectif plein. Pendant la même période, les observateurs militaires des Nations Unies à Gizan et à Najran ont occupé dans toute la mesure possible les postes de contrôle situés sur la ligne frontière.

7. Depuis l'arrivée de nouveaux observateurs dans la deuxième quinzaine de novembre et au début décembre, le gros de la tâche d'observation a été effectué par des observateurs militaires déployés comme suit :

Sana : Quartier général et 3 observateurs

Najran : 10 observateurs :

Gizan : 5 observateurs

Sada : 2 observateurs

Hodeida : 1 observateur

Djeddah : 1 officier de liaison.

8. Les observateurs et leur personnel appartiennent aux pays ci-après :

Danemark, Ghana, Inde, Italie, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Suède et Yougoslavie.

9. Les observateurs en poste à Najran et à Gizan ont pour tâche de maintenir des postes de contrôle permanents aux principaux points de passage de la frontière en direction du Yémen et, plus ou moins irrégulièrement, des postes de contrôle temporaires aux points de passage les plus difficiles, et d'effectuer des patrouilles afin d'observer la nature du trafic qui franchit la frontière. Des fonctionnaires de liaison de l'Arabie Saoudite adjoints à la plupart des patrouilles et des postes de contrôle des Nations Unies, vérifient les marchandises à la demande des observateurs. De temps à autre, des observateurs se rendent auprès des royalistes du côté de la frontière appartenant au Yémen afin de vérifier dans quelle mesure des armes et des munitions peuvent atteindre cette région de l'extérieur ainsi que l'importance des combats qui se produisent entre ces Yéménites et les forces de la RAU au Yémen. Les observateurs stationnés à Sada, Sana et Hodeida vérifient dans quelle mesure les forces de la RAU sont retirées du Yémen.

10. Les observations au sol de la Mission sont complétées par une unité de transport aérien fournie par le Canada et dotée de deux avions Caribou basés à Sana. Les avions Otter se trouvant à Gizan et à Najran pour effectuer des patrouilles dans la région frontière ont été retirés vers la mi-décembre car on s'est aperçu qu'après le retrait de la compagnie yougoslave, les avions Caribou étaient en mesure d'effectuer des patrouilles tout en fournissant un soutien logistique.

Observations de la Mission

11. En ce qui concerne la disposition de l'accord de désengagement qui prévoit la cessation de l'aide et de l'appui fournis par l'Arabie Saoudite aux royalistes du Yémen, la situation demeure inchangée : on n'a observé ni véhicules ni matériel militaire, et les observateurs de l'ONU n'ont découvert ni équipement militaire ni munitions dans les chargements qu'ils ont contrôlés. Le trafic relativement faible à travers la frontière consistait en chargements normaux de biens de consommation, y compris de petites quantités de pétrole et d'essence. Cependant, il semble que le trafic commercial ait été généralement réduit par crainte d'une attaque aérienne. Des traces de roues, dont certaines étaient récentes, qui traversaient le désert en direction du Yémen, bien à l'est de la zone démilitarisée ont été aperçues au cours de vols d'observation. On n'a vu aucun véhicule et, la région étant inaccessible, il n'a pas été possible d'y installer des postes de contrôle de nuit.

13. Quant au désengagement progressif des troupes de la République arabe unie du Yémen, on a compté plus de 5 000 hommes qui se sont embarqués à Hodeïda du 1er novembre au 17 décembre. Pendant la même période, on a constaté l'arrivée de quelque 1 000 hommes.

14. En ce qui concerne les forces armées de l'Arabie Saoudite et de la République arabe unie qui devaient évacuer la zone démilitarisée laquelle s'étend sur 20 km de part et d'autre de la frontière, les forces de la République arabe unie sont toujours à Harad et à 5 ou 8 km au nord-est de cette localité, dominant une grande voie d'accès de l'Arabie Saoudite au Yémen, encore que l'étendue de la zone occupée ait été réduite. Le Gouvernement saoudien maintient toujours une unité d'artillerie antisérienne à Najran.

15. Les forces aériennes de la République arabe unie ont effectué un certain nombre d'attaques aériennes dans la partie yéménite de la zone démilitarisée. En outre, vers la mi-novembre, des avions de la République arabe unie ont survolé à plusieurs reprises le territoire de l'Arabie Saoudite dans la région d'El Kuba, à quelque 60 km au sud-est de Gizan; le 10 novembre, deux bombes ont été lâchées sur la montagne de Fefa, à 8 ou 10 km de la frontière, en territoire saoudien; une personne a été tuée. Le 21 novembre, des camions qui se trouvaient sur la place du marché d'El Kuba, à 4 ou 5 km de la frontière, en territoire saoudien, ont essuyé le feu de huit roquettes et de mitrailleuses; quatre personnes ont été tuées.

16. Pour ce qui est de l'action punitive entreprise par les forces de la République arabe unie contre les forces royalistes au Yémen, il semble manifeste que, dans la majeure partie du pays, aucune opération militaire d'envergure ne s'est produite au cours des deux derniers mois, notamment dans certaines régions situées à l'ouest et au nord-est de Sana où l'on avait signalé auparavant que les tribus étaient hostiles au Gouvernement de la République du Yémen. Cependant, les tribus des régions montagneuses de Wash-Ha-Hajja et celles qui se trouvent au nord-ouest et au nord-est de Sada maintiennent toujours une attitude proroyaliste et, de temps à autre, harcèlent activement les troupes de la République arabe unie. On a vu fréquemment des avions de la République arabe unie décoller pour des missions armées; on les a observés parfois lâchant des bombes. Le 15 novembre, deux avions de la RAU ont attaqué un camion qui se dirigeait dans la direction du nord-ouest, en territoire yéménite, vers la frontière saoudienne à proximité d'El Kuba; un observateur de l'ONU a examiné l'épave, qui contenait un chargement de café. Le 21 novembre, on a observé un village qui brûlait à quelque 30 km au nord-ouest de Sana à la suite d'une activité intense des forces de la République arabe unie dans ce secteur. Le 1er décembre, on a remarqué un avion de la République arabe unie qui lâchait des bombes dans le même secteur.

17. En plus des éléments d'information recueillis au moyen d'observations directes, des renseignements utiles sur la situation en ce qui concerne l'application de l'accord de désengagement et l'attitude des parties ont été obtenus par mon représentant spécial au cours des amples consultations auxquelles il a procédé avec les gouvernements intéressés et avec leurs représentants dans la région en question.

Conclusions

18. Les observations de l'UNYOM et les déclarations des parties tendent à confirmer la conclusion formulée dans mon précédent rapport que l'Arabie Saoudite n'a fourni aucune aide militaire appréciable aux royalistes. Toutefois, il semble établi que les autorités saoudiennes donnent certains encouragements aux royalistes. Il n'est pas possible, avec les moyens d'observation dont dispose l'UNYOM de déterminer si ces encouragements sont purement moraux ou s'ils ont des aspects matériels et financiers.

19. Les observations de l'UNYOM tendent à confirmer qu'il y a eu une réduction substantielle des forces de la RAU au Yémen correspondant au retrait de quelque 4 000 hommes pendant la période considérée.

20. Tous les renseignements paraissent indiquer que les opérations terrestres au Yémen ont encore diminué d'intensité. L'opposition active aux forces de la RAU se poursuit dans la région de Wash-Ha-Hajja. L'activité aérienne de la RAU a récemment augmenté, et elle semble, dans certains cas du moins, dirigée contre des objectifs non militaires sans importance tactique.

21. Avec les exceptions notées au paragraphe 15 ci-dessus, qui ont été attribuées par le commandement de la RAU à des erreurs de navigation, la RAU semble avoir respecté son engagement de ne pas effectuer d'opérations sur le territoire de l'Arabie Saoudite.

22. Sur la base de ces observations, j'arrive à la même conclusion que dans mon rapport précédent, à savoir que l'évolution de la situation est quelque peu encourageante, en ce sens que les combats continuent à diminuer, mais qu'elle reste très éloignée du dégageant et de la régularisation de la situation que l'on avait espérée. Je persiste à penser que la solution du problème n'est pas à la portée de l'UNYOM avec son mandat initial.

23. D'un autre côté, je pense, d'après l'expérience de la Mission, surtout pendant les deux derniers mois, que l'UNYOM exerce une influence pacificatrice sur la situation dans la zone-frontière et qu'elle est un important facteur dans l'amélioration de la situation qui s'est produite au Yémen même. Il ne paraît donc hautement souhaitable qu'elle continue à fonctionner après le 4 janvier pour empêcher que la situation ne se détériore et pour créer un climat dans lequel on puisse essayer d'aborder la solution du problème sous l'angle politique.

24. Mon représentant spécial au Yémen a eu des discussions approfondies avec les membres des trois gouvernements intéressés. Ces discussions ont eu pour objet de chercher à déterminer s'il y a des points sur lesquels les parties puissent se mettre d'accord, ce qui pourrait, par des discussions bilatérales ou autrement, conduire à de nouveaux progrès vers le désengagement et le rétablissement de la paix au Yémen. Je ne veux pas préjuger le résultat de ces efforts, mais je puis dire qu'ils ont commencé de manière encourageante et que je me propose de les continuer. Je pense aussi que les gouvernements intéressés souhaitent les voir se poursuivre.

25. C'est pourquoi, le 25 décembre 1963, j'ai adressé deux communications identiques, l'une au Premier Ministre d'Arabie Saoudite et l'autre au Président de la République arabe unie, pour leur faire savoir que ma conclusion, qui semble être largement acceptée, était que la Mission continue à jouer un rôle utile et que son maintien en activité contribuerait à de nouveaux progrès au Yémen, en ce qui concerne aussi bien le désengagement qu'un règlement pacifique du problème. Il s'ensuit que je serais disposé à reconduire la Mission d'observation des Nations Unies au Yémen pour une période de six mois au maximum, avec à peu près les mêmes effectifs et la même composition. Dans ces conditions, M. Spinelli serait maintenu dans ses fonctions de représentant spécial du Secrétaire général pour le Yémen et de chef de la Mission. Par conséquent, j'ai demandé aux deux gouvernements s'ils accepteraient que la Mission soit prolongée de six mois dans les conditions de financement actuelles. A ce propos, j'ai fait également observer que par suite de récentes réductions des effectifs de la Mission, les dépenses de fonctionnement avaient diminué sensiblement.

26. Le 27 décembre 1963, le représentant permanent de la République arabe unie m'a informé que son gouvernement acceptait les propositions que j'avais formulées dans mon message. Le Gouvernement de l'Arabie Saoudite, après avoir demandé et obtenu certaines précisions, m'a fait savoir, le 2 janvier 1964, qu'il acceptait que la Mission continue à fonctionner pendant deux mois encore, du 4 janvier au 4 mars 1964.

27. Bien qu'à mon avis cette période ne soit pas assez longue pour que l'on puisse s'attendre à voir régler complètement le problème, j'accueille avec satisfaction la décision des deux gouvernements de continuer à donner leur appui à la Mission des Nations Unies dans la région du Yémen, décision qui témoigne de leur désir d'y maintenir la paix et la sécurité et d'aboutir à un désengagement total.

28. Des consultations officieuses m'ont permis de m'assurer que les membres du Conseil de sécurité ne s'opposent pas à ce que je maintienne la Mission d'observation au Yémen en activité pendant au moins deux mois encore, et même plus longtemps si cela se révèle nécessaire et si les deux gouvernements intéressés sont disposés à prendre à leur charge les dépenses correspondantes.

